

Des foyers, un sas ou une nasse ?

François MENARD *

Elise PALOMARES **

Patrick SIMON ***

Les exemples des foyers AFTAM et SONACOTRA à Montreuil sont loin de confirmer la représentation que certains foyers seraient un "sas d'entrée de l'immigration". Ils révèlent plutôt leur fonction de "lieu de référence dans l'espace géographique et relationnel de la ville" pour les immigrés.

Les propos qui suivent sont, pour l'essentiel, extraits d'un rapport réalisé pour la ville de Montreuil (93) sur le logement des immigrés dans la ville, et plus particulièrement sur l'état des connaissances, la répartition spatiale des trajectoires résidentielles, et les difficultés rencontrées, le tout dans une perspective opérationnelle (il s'agissait d'un complément au PLH) (1). La question des foyers n'était qu'un des types d'habitat exploré parmi d'autres (HLM, parc locatif privé, logements anciens vétustes, hôtels meublés, etc.).

Des réalités sociales différencierées

La ville de Montreuil comptait, au moment de l'étude, 8 foyers de travailleurs immigrés correspondant à une capacité globale d'accueil théorique d'environ 1930 personnes, exclusivement d'hommes seuls (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils soient tous célibataires). Ces foyers, dont la plupart ont été créés vers la fin des années soixante sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

On en compte deux d'environ 25 places, deux de 195 places, les quatre autres se situant au-dessus de 300. Il s'agit là du nombre de places théoriques, certains foyers connaissent une suroccupation pouvant approcher les 100%. Dans ces cas de forte suroccupation, les effectifs réels ne sont pas connus de façon précise (ni par les gestionnaires, ni par les services municipaux). Aux sureffectifs sont souvent associés des problèmes d'inconfort ou de vétusté, en dépit de la présence de services assurés par les gestionnaires (blanchissage, nettoyage, poubelles) ou par les résidents (bar, coiffure, etc.).

* Chercheur à FORS Recherche Sociale, Paris

** Chargée d'études à l'INED, Paris

*** Chercheur à l'INED, Paris

Derrière cette apparente diversité se cache des réalités sociales bien différencierées. C'est la composition socio-démographique qui apparaît comme le principal facteur de différenciation, recoupant d'autres éléments (identité du gestionnaire, sureffectif, organisation interne).

Sur Montreuil, on peut ainsi distinguer grossièrement deux grands types de foyers :

1) Les foyers SONACOTRA, composés majoritairement de travailleurs immigrés d'origine maghrébine (60% pour le Foyer de la Noue et 90% pour celui des Ruffins), avec une part grandissante de résidents vieillissants (pour exemple, les 2/3 du foyer de la Noue ont plus de 46 ans, et près de 20% ont plus de 60 ans, tandis que près de 90% des résidents du foyer des Ruffins ont plus de 46 ans et près de 40% ont plus de 60 ans). Plus d'un quart des résidents du foyer de la Noue et plus de 60% de ceux des Ruffins ont plus de 10 ans d'ancienneté. Le sureffectif y est quasi inexistant. Dans ce type de foyer, la vie sociale des résidents et la gestion interne du foyer sont complètement disjointes. Les inscriptions font l'objet d'une demande écrite et après examen de la demande, le candidat est admis sur une liste d'attente dont l'avancement est tributaire des départs du foyer. Les places sont attribuées sans autres critères que leur disponibilité à un instant «t». Il n'y a pas véritablement de vacance, hormis celle, relativement réduite, liée aux travaux de remise à neuf (peinture, tapisserie) avant remise en location. La vie sociale des résidents est soit externe au foyer, soit interne mais limitée au partage d'une salle de télévision et d'une cafétéria dont les horaires d'ouverture sont réduits.

2) Les foyers de l'AFTAM et de l'ADEF, composés à 95% de travailleurs Maliens, la plupart issus du cercle Kaye-Yélimané, avec des classes d'âge variées, même si l'âge moyen et l'ancienneté moyenne dans le foyer s'allongent (2/3 des résidents en titre du foyer Bara ont plus de 45 ans). La suroccupation y est forte, voire très forte. La vie sociale de ces foyers et leur gestion sont intimement liées dans la mesure où ce sont les «associations de résidents» qui, par la voix des plus anciens, cooptent les nouveaux entrants et les signalent au gérant, se portant simultanément garant pour eux. Ce sont également eux qui assurent la médiation ou qui président aux évictions en cas de problèmes. Les impayés sont relativement peu nombreux et sont généralement résolus avant l'apparition d'un

surendettement chronique. A l'intérieur du foyer, la gestion des places, et notamment celle des sureffectifs se fait aussi par ce canal. La régulation obéit aux règles de préséance et d'alliances liées au système de parenté, aux statuts sociaux eux-mêmes liés à l'ascendance, et aux appartenances villageoises du cercle de Yélimané.

Un sas d'entrée de l'immigration ?

Une des questions posées implicitement au rôle des foyers dans la dynamique de l'habitat dans la ville était de savoir s'ils ne constituaient pas un «sas d'entrée de l'immigration», sas dont la gestion serait mal maîtrisée par l'ensemble des acteurs publics compétents en matière de logement et d'accompagnement social. Cette question, pleine de sous-entendus, n'est pas spécifique à la ville de Montreuil. Elle concerne toutes les communes ouvrières de la petite couronne de la région parisienne qui partagent, à tort ou à raison, la réputation d'être des terres d'accueil pour les «primo-arrivants».

S'il est vrai qu'à Montreuil la population des foyers AFTAM est essentiellement composée de «primo-arrivants», toutes les informations dont nous disposons donnent à penser que les trajectoires conduisant des foyers au parc social, sont peu nombreuses. Pour exemple, lors de notre visite à un foyer composé essentiellement de travailleurs maliens, la seule demande de logement connue de l'intervenant social qui y exerçait provenait d'une personne non-résidente, mais qui fréquentait le foyer. Les départs correspondent essentiellement à des retours au pays, ou bien, dans une moindre mesure et dans les cas des foyers vieillissants, à des décès. Les foyers ne disposent pas de chiffre permettant de savoir vers quel type de logement et dans quelle commune sont partis les résidents qui les quittent. Il est donc difficile d'en apprécier aujourd'hui l'importance, même si l'on sait que ces flux sont extrêmement réduits. Le vieillissement des occupants des foyers et l'allongement de leur ancienneté moyenne tend également à conforter le constat que les foyers ne constituent pas un sas d'entrée des immigrés dans le parc social ou dans les logements privés à Montreuil.

Le nombre important de foyers d'immigrés sur Montreuil qui a pu conduire pendant un temps à la recherche d'une dispersion sur d'autres communes d'Ile de France ne constitue donc pas un problème en

soit, dans la mesure où l'incidence de ce nombre sur le logement social ou sur l'environnement urbain est faible. Non seulement les foyers ne constituent pas une «porte d'entrée» de l'immigration à Montreuil mais, bien au contraire, il semble jouer un rôle structurant, notamment pour la communauté malienne qui y trouve des parents, des responsables d'associations villageoises et toute une série de services permettant d'entretenir des relations avec le pays d'origine. Le faible taux de demande de logement peut s'expliquer de plusieurs manières.

La première est que la plupart des résidents trouvent dans le logement en foyer le moyen de se loger au meilleur prix possible et ainsi pouvoir envoyer une part importante du «reste à vivre» à leur famille ou à leurs parents restés dans la région d'origine. Certains résidents sont d'ailleurs venus en France dans le cadre des parcours traditionnels d'émigration temporaire propres à certaines populations rurales dont les Soninkés du Mali (2). La seconde explication est que, si certains peuvent être tentés par une procédure de rapprochement familial, cette dernière comporte des risques : celui de ne pas disposer de ressources suffisantes pour continuer à alimenter l'économie villageoise, ce qui peut être déterminant en période de sécheresse, et celui de perdre le contrôle de l'autorité familiale dans le contexte français jugé parfois trop peu coercitif pour les épouses et pour les enfants. D'où une certaine ambivalence et parfois une certaine réticence à faire venir sa famille dès lors que le contexte local (au pays) ne l'impose pas. La dernière explication, enfin, est la faible chance de succès qu'estiment avoir les postulants de se voir proposer un logement dans le parc social de Montreuil. Même s'ils ne connaissent pas bien les critères d'attribution, ils savent que les demandes ne sont que rarement couronnées de succès. D'ailleurs, certains intervenants sociaux leur conseilleraient prioritairement de passer par leur entreprise (le 1% patronal), plutôt que de s'adresser à la ville. L'ensemble de ces raisons conduit à rendre les flux résidentiels en direction du parc social relativement limités et ce malgré le surpeuplement et des conditions d'hygiène que les résidents déplorent.

Surpeuplement, vétusté et vieillissement

En effet, malgré ce qui vient d'être dit, la situation des foyers ne va pas sans poser de problèmes, mais ceux-ci sont essentiellement d'ordre interne : ce sont

d'un côté les problèmes de surpeuplement et de vétusté et de l'autre des problèmes, certes moins criants, de vieillissement de la population. Le problème de surpeuplement et de vétusté concerne principalement les foyers de l'AFTAM, mais leur rénovation est à l'ordre du jour (3). Le problème serait aujourd'hui un problème de programmation et de méthode, non un problème de principe.

Mais si la solution aux problèmes du surpeuplement est aujourd'hui une priorité, les observations que nous avons faites plus haut (notamment le rôle structurant des foyers pour la communauté) et l'expérience malheureuse du foyer Nouvelle-France, conduisent à penser qu'une trop grande dissémination serait néfaste dans le sens où la communauté perdrat ses points d'ancre et d'échange. Dans le même esprit, le maintien de services communs et de locaux permettant des activités collectives (cuisine, prières, réunions) apparaît essentiel, quel que soit le type de logement proposé. A contrario, les revendications communautaires ne doivent pas masquer les aspirations individuelles de certains résidents pouvant juger trop lourde la tutelle communautaire. L'orientation vers des foyers ouverts à différents publics (ce qui semble être la position actuelle de l'AFTAM) doit être prise en considération mais elle doit être analysée en regard de la «plus-value» sociale attendue : ce type d'organisation favorise-t-il ou non l'intégration sociale des migrants ? Et si oui, comment est compensée la perte de la solidarité que procure l'inscription spatiale de la communauté dans des lieux emblématiques de ralliement ?

La question centrale de la réhabilitation des foyers AFTAM concerne les occupants surnuméraires : ils ne peuvent prétendre à aucun droit particulier et n'ont aucun papier officiel leur permettant de se prévaloir d'une quelconque durée de résidence. La question devra pourtant être traitée sans quoi cela signifie rejeter sciemment à la rue plusieurs centaines d'occupants irréguliers mais dont la plupart ont des titres de séjour en règle sur le territoire.

Le problème du vieillissement relève davantage de l'accompagnement sanitaire et social ainsi que de l'aménagement interne des services des foyers. Cela concerne essentiellement les foyers de la SONACOTRA, et principalement celui des Ruffins qui fait actuellement l'objet d'une réflexion allant dans ce sens. L'AFTAM considère que ce problème touchera également ses foyers à terme.

On le constate donc sans ambiguïté : loin d'être un sas, les foyers apparaissent tantôt comme un lieu de référence dans l'espace géographique et relationnel de la ville pour des immigrés disposant de liens de parenté vivaces, tantôt comme une nasse dont il est difficile de s'échapper, soit pour sécuriser une situation financière déterminée par les besoins familiaux dans le pays d'origine, soit en raison d'une crainte d'un habitat familial autonome, soit parce que les habitudes de vie qui y ont été prises et la souplesse d'usage en regard du coût du logement ne permet pas d'envisager de vieillir ailleurs. ■

(1) François MENARD (FORS Recherche Sociale), Élise PALOMARES et Patrick SIMON (INED), (1999), Mission d'étude sur le logement des *immigrés à Montreuil*, Rapport pour le Service Études Habitat de la Ville de Montreuil, doc. polycopié, 66 pages.

(2) La difficulté à obtenir un visa conduit à modifier les stratégies dans le sens d'un allongement du séjour, la possibilité de faire le même parcours n'étant pas assurée pour les autres membres du groupe qui auraient dû prendre la suite.

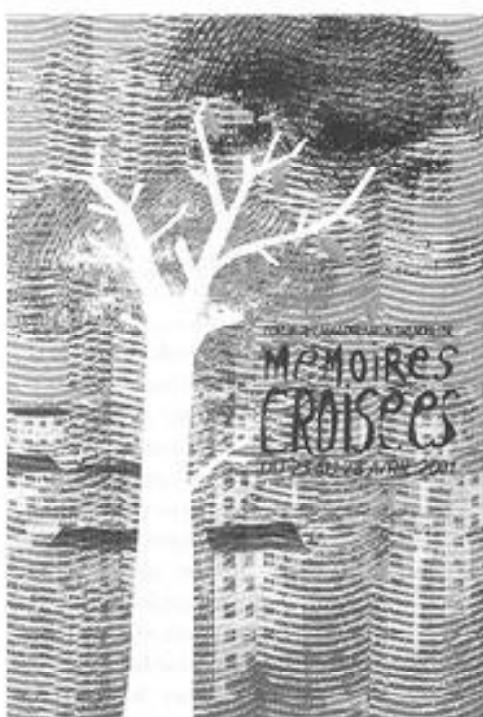
(3) Les foyers Bara et Rochebrune ont été classés comme prioritaires pour un traitement dans le « rapport Cuq » et dans le Plan quinquennal. Il a été prévu leur inscription dans le prochain Contrat de Ville.

MEMOIRES

Forum de
l'agglomération
grenobloise

du
23 au 28
avril
2001

Pour
promouvoir
l'expression et la
reconnaissance
de toutes les
mémoires



Théâtre,
musique,
expositions,
rencontres,
débats...

CROISEES

ADATE, CODASE, OTI (Grenoble) - Contact : 04 76 44 46 52